

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CARORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CARORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'Allemagne et les socialistes

C'est un événement dont on ne saurait trop noter l'importance que la victoire remportée par le parti socialiste dans les élections allemandes. Ce parti comptera désormais au Reichstag quatre-vingt-trois députés représentant plus de trois millions de voix.

Le triomphe du socialisme germanique aurait encore été plus considérable, au second tour de scrutin, comme l'indique l'organe du parti le *Vorwärts* : « si la bourgeoisie libérale effrayée des résultats du scrutin du 16 juin ne s'était jetée dans les bras de la réaction en votant même pour Bismarck ».

Une lettre politique fort intéressante, adressée à la *Nouvelle Gazette de Zurich* marque en termes fort justes, croyons-nous, les raisons de l'augmentation si rapide du nombre des socialistes.

« Avant, pendant et après l'élection, écrit le correspondant du journal suisse, je me suis entretenu confidentiellement avec des gens de la ville et de la campagne que, d'après leurs conditions sociales, leurs professions, leurs idées, je devais considérer comme des adversaires de la démocratie sociale : tous votaient pour les socialistes. Pourquoi ? Pour marquer leur mécontentement de l'intervention personnelle constante de l'Empereur. J'ai entendu des hommes d'affaires, des artistes, des savants, même des fonctionnaires, s'exprimer à ce sujet en termes si irrités, que je n'en pouvais souvent croire mes oreilles. Ils me disaient : « Nous ne voulons rien savoir de vos libéraux modérés et de vos candidats de compromis ; nous voulons crier notre mécontentement le plus fort possible. Les socialistes seuls osent, au Reichstag dire, sans fard à l'empereur la vérité sur ce que, dans le pays on pense de ses procédés. Donc, pourquoi des compromis et des demi-mesures ? Il faut qu'on crie une fois en haut lieu, combien le peuple est las du régime actuel. »

Rien, croyons-nous, n'est plus vrai que cette constatation et c'est précisément ce qui peut faire, à un moment donné, pour l'Allemagne comme pour l'Europe, la gravité de la situation que viennent de mettre une fois de plus en pleine lumière les élections au Reichstag.

Au mois de juin 1871, le chef du parti socialiste Bebel qui avait refusé, l'Empire de Napoléon III disparu, de voter des crédits pour continuer la guerre contre la République française, prononçait ces paroles : « Le seul avantage qu'aura l'annexion de l'Alsace-Lorraine c'est que les tendances républicaines, qui prévalent en Alsace, vont passer en Allemagne et qu'ainsi l'Alsace formera le noyau du mouvement qui peut emporter l'Allemagne monarchiste. »

En un sens, ces paroles auront été prophétiques. Il est certain que le rattachement de l'Alsace-Lorraine dont l'annexion « a éternisé l'antagonisme des deux nations » en exigeant d'énormes sacrifices militaires, permanents et incessants, a singulièrement favorisé les progrès du socialisme, devenu

le porte-drapeau de la désaffection d'une grande partie de la nation allemande à l'égard du militarisme à outrance que lui imposent les Hohenzollern.

Au lendemain de la guerre de 1870-1871, l'Allemagne avait espéré, sinon la fin, du moins l'atténuation de ces sacrifices. Ils n'ont fait que s'accroître et peser plus lourdement sur elle.

Les élections de juin 1903 n'ont été que la traduction de cette lassitude. Guillaume II fera bien d'y réfléchir.

En tous cas, ce n'est pas exagérer que de dire qu'il y a là un fait d'un intérêt capital.

Peut-être au lendemain d'une manifestation semblable, d'aucuns seraient-ils tentés de croire, de la part de l'empereur allemand à l'éventualité de quelque coup de tête. Cela nous paraît peu plausible.

Il ne faut pas oublier que la situation de l'Allemagne en Europe n'a plus le même caractère de prépondérance qu'au lendemain de la guerre, qu'au temps de Guillaume I^{er} et de Bismarck. Le conflit, que le tout puissant chancelier en 1875, puis en 1887, lors de l'incident de Schœnfeld ne réussit pas à provoquer, aurait aujourd'hui encore moins de chances d'aboutir à un résultat satisfaisant pour le pouvoir impérial.

Il y a donc tout lieu de penser que ce n'est pas de ce côté que Guillaume II cherchera un dérivatif, pire que le mal lui-même, au mécontentement de son peuple.

L'empereur ira-t-il, cependant, jusqu'au seul remède efficace et sage, qui consisterait, en renonçant à l'iniquité consommée en 1871, à faire disparaître les effets en même temps que la cause des charges militaires écrasantes de l'Allemagne, de la France, de l'Europe entière.

Nous ne nous faisons pas cette illusion. Ce serait trop de raison et trop de sagesse.

Il y aurait là, cependant, un grand acte de politique et d'homme d'Etat, digne de tenter un prince aussi hardi que l'est Guillaume II. Quel service, en prenant cette initiative, rendrait-il à son pays, à l'humanité, et aussi à sa dynastie.

Sans cela, les destins trouveront leur voie, *fata viam invenient*, et cette voie, l'histoire nous apprend ce qu'elle peut être.

A. B

Sénat

Séance du 27 juin 1903

Présidence de M. Fallières.

Le Sénat revient à l'examen du projet relatif à la construction d'offices de maisons d'école.

M. Bérard répond aux critiques formulées par MM. Riou, Guiller et de Marcère.

M. Sibline combat le projet du gouvernement.

M. Combes monte à la tribune et démontre que la loi demandée est nécessaire pour maintenir dans l'ordre la réaction.

La loi de 1901 n'est pas suffisante, il faut la compléter ; or le pays l'exige. Le gouvernement saura faire son devoir.

M. Waldeck-Rousseau prend la parole et prononce un discours dans lequel il déplore l'attitude du ministre Combes qui, dit-il, s'est engagé dans une bataille qui de jour en jour est devenue plus ardente.

Il aurait voulu quant à lui, une interprétation de la loi de 1901, plus mesurée, plus patiente.

L'ancien président du Conseil est applaudi par le centre et la droite.

Aucun orateur ne répond à M. Waldeck-

Rousseau dont le discours n'a produit aucun effet sur le Sénat qui, par 187 voix contre 95, vote le passage à la discussion des articles du projet de loi, dont trois articles sont rapidement adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

Et la séance levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 juin 1903

Présidence de M. Etienne vice-président.

Après quelques réserves faites par M. Hubbard, la Chambre valide l'élection de M. Boni de Castellane réélu député après invalidation dans les Basses-Alpes.

La Chambre vote divers projets de loi et s'occupe notamment d'une proposition tendant à l'élevation du droit de douane établi par le tarif de 1892 sur les bestiaux et viandes abattues.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Debussy, Castillard, Mando, Plichon, Raiberti, Thierry, Cazeneuve, Rouvier, Charles Bos, Mougeot.

La suite de la discussion, est, après le vote de plusieurs articles du projet, renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Les quatre contributions

La Commission du budget s'est réunie hier pour commencer l'examen du projet relatif aux quatre contributions directes. MM. Magniaudé et Coutant seront entendus aujourd'hui par la Commission sur leurs amendements tendant à substituer l'impôt sur le revenu aux quatre contributions.

La Commission est unanimement résolue à écarter ces amendements puisque la question fait l'objet d'un projet de loi spécial renvoyé à la Commission de législation fiscale. Mais, réglementairement, elle ne peut éviter d'entendre les auteurs d'amendements.

Dans l'après-midi d'aujourd'hui, elle entendra également le ministre des finances au sujet de la majoration de 6 millions 1/2 qu'il a fait subir au produit des quatre contributions. La Commission déposera son rapport ce soir et elle demandera que la discussion en soit fixée à jeudi.

Le Sénat examinera à son tour les quatre contributions vendredi ou samedi et la session serait close aussitôt après le vote de cette assemblée, c'est-à-dire à la fin de la semaine.

Voyages de chefs d'Etat

La Commission du budget a été saisie, hier, par le ministre des finances d'un projet de loi portant ouverture d'un crédit extraordinaire de 600.000 fr. destiné à couvrir, d'une part, les dépenses faites à l'occasion du voyage du roi d'Angleterre en France, et, d'autre part, les dépenses qui seront occasionnées par le voyage du président de la République à Londres, ainsi que par la prochaine visite du roi d'Italie à Paris.

M. Hubbard a présenté une motion ayant pour objet de demander au gouvernement de fournir à la Chambre des indications au sujet de la visite que le président de la République sera appelé à rendre au roi d'Italie.

M. Doumer, président de la Commission, ayant fait remarquer qu'il n'était pas d'usage de questionner le gouvernement sur ses intentions, mais seulement sur ses actes, M. Hubbard a consenti à retirer sa motion. La demande de crédit a ensuite été adoptée.

M. de Pressensé déposera aujourd'hui, sur le bureau de la Chambre, le rapport concluant au vote du crédit de 600.000 fr. Il en demandera la discussion immédiate.

Le roi d'Italie à Paris

L'invitation officielle adressée au Parlement Italien de se rendre à Paris à l'occasion du voyage du roi, invitation formulée par M. d'Estournelles de Constant, a déjà recueilli une quarantaine d'adhésions. On prévoit qu'une centaine de sénateurs ou députés iront à Paris pendant le voyage royal, soulignant ainsi ce voyage par une imposante manifestation interparlementaire.

La présidence de la République vient de désigner les officiers qui seront attachés au roi d'Italie pendant son séjour en France. Ce sont : le général Dalstein, commandant le 6^e corps d'armée, le vice-amiral Bayle et le commandant Fraisse, officier d'ordonnance du président de la République.

L'Arbitrage

Le groupe parlementaire de l'arbitrage international, réuni samedi après-midi sous la présidence de M. d'Estournelles, a entendu M. Barclay exposer son projet de traité entre la France et l'Angleterre.

Après quelques paroles de bienvenue prononcées par le président, M. Barclay a fait ressortir l'intérêt qu'il y aurait pour les deux pays à ne pas rester exposés définitivement aux chances de conflits résultant du développement croissant de leurs points de contact sur toute la surface de la terre. Il a insisté sur ce fait que l'application de son projet ne pourrait que contribuer au progrès de l'œuvre de La Haye, et que d'ailleurs il ne prétendait pas imposer aux deux gouvernements les termes mêmes d'un traité mais simplement éveiller leur attention mutuelle et celle de l'opinion sur la nécessité d'un accord.

Le monument Burdeau

Dimanche, à Lyon, a été inauguré le monument élevé à la mémoire de Burdeau, ancien ministre des finances, et ancien président de la Chambre des députés.

M. Trouillot, ministre du commerce, assistait à la cérémonie au cours de laquelle des discours ont été prononcés par MM. Flochier, président du comité Burdeau, Augagneur, maire de Lyon, de Lanessan, député, Trouillot, Etienne, vice-président de la Chambre.

Le nouveau roi de Serbie

M. Loubet a adressé à Pierre I^{er}, roi de Serbie, la dépêche suivante :

« J'ai reçu le télégramme par lequel Votre Majesté veut bien m'annoncer que le vote unanime des représentants du peuple serbe l'a élu roi de Serbie. Elle ajoute qu'ayant prêté le serment constitutionnel devant la représentation nationale, elle a pris le pouvoir royal. Votre Majesté ne peut douter de nos sympathies particulières pour sa personne, et de nos vœux sincères pour l'accomplissement de la tâche qu'elle vient d'assumer. Je souhaite vivement que votre règne ouvre à la Serbie une ère nouvelle d'ordre et de prospérité.

» Emile LOUBET. »

Droit de brevet

M. Codet a déposé une proposition de loi qui a pour but d'assimiler quant au paiement de leur brevet les chevaliers, officiers et commandeurs du Mérite agricole, ainsi que les officiers d'Académie et de l'Instruction publique, aux décorés de la légion d'honneur, aux décorés de la médaille militaire et aux porteurs de décorations étrangères. La proposition de M. Codet impose aux nouveaux titulaires du Mérite agri-

cole un droit de brevet qui s'élève à 5 fr. pour les chevaliers, à 10 fr. pour les officiers et à 20 fr. pour les commandeurs. Le produit de ces droits sera versé dans la caisse de secours destinée à venir en aide aux agriculteurs qui ont subi des pertes d'animaux ou de récoltes. Les nouveaux officiers d'Académie et de l'instruction paieront un droit de brevet, les uns de 10 fr., les autres de 20 fr. les membres de l'enseignement primaire public en seront exemptés. Le produit de ces droits sera versé dans la caisse de secours des membres de l'enseignement, de leurs veuves ou de leurs enfants.

Congés de soutiens de famille

L'article 22 de la loi sur le recrutement de l'armée fixe à 5 % du contingent le nombre des jeunes gens qui peuvent être dispensés à titre de soutiens indispensables de famille, après un an de présence sous les drapeaux, et l'article 45 de la loi du 25 février 1901 autorise le ministre de la guerre à dépasser de 300 par an le chiffre des congés prévu par la loi de recrutement.

Ces congés sont, en principe, destinés à faire face aux situations tout particulièrement intéressantes qui se produiront postérieurement au mois de septembre et qui ne pourront pas attendre l'examen de l'année suivante.

En conséquence, le ministre de la guerre vient d'arrêter les mesures relatives aux demandes qui seront établies pour les hommes appartenant aux classes 1901 et 1900, qui compteront, en 1903, un an ou deux ans de présence sous les drapeaux.

D'après les ordres du ministre, les généraux commandant les corps d'armée devront rejeter d'office les demandes qui ne leur paraîtraient pas susceptibles d'être accueillies pour une cause quelconque : ils devront examiner à nouveau les dossiers des militaires qui, proposés dans le courant de l'année pour un des congés accordés en supplément, n'auraient pu obtenir satisfaction.

Les demandes régulièrement justifiées, devront parvenir au ministre avant le 1^{er} août prochain.

Le couvent de Tours

L'affaire des religieuses du couvent de Tours s'est terminée samedi.

On sait que dans cette ville existait un orphelinat où les enfants étaient martyrisés d'une façon atroce par les religieuses, notamment par une dite Sainte-Rose.

Le tribunal a condamné cette dernière à deux mois de prison et 50 francs de dommages intérêts envers la partie civile.

Deux autres religieuses ont été acquittées.

Pronostics météorologiques pour juillet

Les promesses météorologiques de M. Jules Capré pour le mois de juin se sont assez bien réalisées. Il annonçait du refroidissement dans la première période, et nous l'avons bien subi, puis des orages, et en effet la foudre gronda, enfin, dans la dernière période, des dépressions barométriques, avec encore des orages sur bien des points, puis

à partir du 30 juin le retour des hautes pressions. C'est là que nous attendons le pronostiqueur. Car d'après lui, ces hautes pressions régneront du 1 au 10 juillet sur l'Espagne, le Sud français, les Alpes et le bassin de la Méditerranée, avec quelques orages et prédominance des vents d'ouest à sud-ouest sur la France, la Hollande et l'Allemagne; le 9, au nord du méridien de Paris, se produirait une forte dépression.

Du 10 au 17 juillet, continuation des hautes pressions sur le centre et l'ouest du continent, avec pressions basses au nord-ouest des Îles-Britanniques, en Espagne et sur la Méditerranée.

Du 17 au 22, période de mauvais temps, avec tempête du nord-ouest sur l'Angleterre, la mer du Nord et la Baltique.

Du 24 au 31, « période de perturbations atmosphériques d'une grande intensité » (c'est l'expression même dont se sert le pronostiqueur).

Il prévoit des vents de sud-ouest à ouest en tempête sur toute l'Europe occidentale, et considère les 25 et 26 comme des jours critiques, avec abaissement de la température. Au point de vue de l'hygiène et du « confortable », nous ne pouvons manquer d'observer que du rafraîchissement en juillet ne saurait être considéré comme une chose critique; mais les pronostiqueurs ne voient que les vicissitudes de leur baromètre.

Dans les contrées éloignées, pour juillet, M. Jules Capré prévoit toutes sortes de choses. Vers le 10, tremblement de terre et raz de marée en Basse-Californie et mauvaise période du 10 au 24 avec orages et trombes pour tous les Etats-Unis; très gros centre de tempête et très dangereux, le 24, pour les Canaries; mauvais temps à Maurice, la Réunion et Madagascar, du 10 au 24 juillet, et tempête de sud-ouest magistrale les 25 et 26 à Vladivostok : c'est donc une belle distribution de tempêtes et il y en aura pour tout le monde au gré de l'impitoyable pronostiqueur.

CHRONIQUE LOCALE

Vote de nos Sénateurs

Sur le passage à la discussion des articles du projet de loi relatif à la construction d'office de maisons d'école, les voix de nos sénateurs se sont réparties de la façon suivante :

Pour : MM. Costes, Cocula, Pauliac.

Délégués agricoles

Une proposition de loi tendant à instituer des délégués agricoles et un salaire minimum pour la protection du travail, vient d'être déposée sur le bureau de la Chambre.

L'exposé des motifs du projet fait ressortir que l'augmentation du prix du blé ne peut compenser, pour le travailleur agricole, l'augmentation des frais de l'existence, si un salaire minimum ne lui est assuré.

En conséquence, il semblerait que la solution immédiate à cette question consisterait dans l'institution des délégués agricoles, à rai-

son de un par canton, chargés de contrôler l'application des conditions légales d'hygiène, de sécurité et de travail, et tout particulièrement de veiller à ce qu'en aucun cas le salaire ne s'abaisse au-dessous de la limite minimum fixée.

Le délégué de chaque canton, choisi parmi les agriculteurs inscrits sur la liste électorale agricole, serait élu, pour une durée de trois ans, par les ouvriers salariés et tous les petits propriétaires de la circonscription.

Chaque année, les délégués agricoles se réuniraient en congrès au chef-lieu de département, à l'effet d'établir les résultats de leurs observations et déterminer, pour chaque catégorie de travaux, le salaire minimum obligatoire dont le taux serait pour l'année fixé par décret.

CAHORS

Enseignement primaire supérieur

M. le ministre de l'instruction publique, par décision du 28 courant vient d'accorder au Cours complémentaire de garçons de Cahors, une concession de matériel d'enseignement scientifique.

Brevet élémentaire

Hier ont eu lieu les examens du brevet élémentaire pour les garçons.

On étai déclaré admissibles :

MM. Bachié, Balagairie, Besse, Boulzaguet, Bouquié, Cantaloube, Castagné, Chazot, Combes, Constant, Courtès, Daynac, Deilha, Delfort, Delpech, Desocles, Dumaux, Ferran, Fournié Georges, Galan, Garrouty Jean-Louis, Gibert, Gratiat, Hébrard, Lamoure, Laubard, Rougié, Saint-Chamant, Sers, Soulacroix, Soulié.

CONTRE LA LAÏQUE

Au sujet de la procession de la Sainte-Enfance, la *Défense* de samedi parle d'une certaine directrice d'école maternelle qui aurait essayé « de détourner ses élèves d'assister à cette cérémonie. »

Cette réflexion de la part de notre confrère clérical nous étonne, car il a eu ce jour-là même, une grande compensation.

Mme la Directrice de l'Ecole Normale d'Institutrices de Cahors assistait avec son fils à la procession.

C'est du moins ce que l'on nous affirme. Eh bien, notre confrère clérical reconnaîtra que nous n'avons jamais eu pour habitude de dénoncer les fonctionnaires qui suivent les exercices religieux; — jusque-là ils sont dans leur droit strict.

Mais en l'espèce, nous estimons que Madame la Directrice de l'Ecole Normale d'Institutrices aurait mieux fait de rester chez elle au lieu d'aller parader dans les rangs de manifestants hostiles à l'enseignement laïque.

Mme la directrice de l'Ecole normale est payée par le gouvernement de la République pour donner l'enseignement laïque, et ses élèves qu'elle a chez elle, se sont, demain,

chargés de répandre les idées de tolérance, de laïcité, — idées qui n'excluent pas, quoi qu'on en dise, les sentiments religieux.

Or l'exemple qu'elle leur a donné n'est pas conforme aux instructions des ministres républicains : Elle devait rester neutre.

Mme la directrice de l'Ecole normale d'institutrices a manqué à son rôle, à ses fonctions.

Et une fois encore la *Défense* a eu la langue trop longue. L. BONNET.

Le Festival de l'Orphéon

Lettre d'un Parisien de Cahors

Mon cher ami,

Quelques mots, en réponse à ton désir, sur mon charmant séjour à Cahors et tout spécialement sur la bonne soirée que nous passâmes dimanche sur les Allées Fénélon. Eh bien, mais, sais-tu que ce n'est pas mal du tout, cela et que, même en remuant un peu le sol déjà aride de ma mémoire, je ne trouve rien de tel dans les souvenirs de l'époque déjà lointaine où j'habitais notre ville natale. J'ai trouvé là un Tout-Cahors nombreux, empressé, élégant, que j'ignorais; une atmosphère de joie populaire et aussi de calme; et de tout cela, je ne sais si je dois attribuer la cause à ceux, fort experts, qui organisèrent la fête, à ceux qui y ont apporté le concours de leur talent, ou à la foule qui lui a donné cette extraordinaire vie. Dans le doute, je me prononce pour tout le monde, et si les fleurs étaient de mise dans l'occasion, j'en bourrerais ma lettre pour tous.

Je m'empresse d'abord de t'adresser tous mes compliments pour la musique du 7^e de ligne, que je savais par toi-même être déjà très en forme. Son exécution impeccable de deux œuvres très différentes de caractère lui donne droit à une place tout à fait part dans le succès du concert. C'est d'abord l'*Ouverture de Semiramis*, de Rossini, avec sa conception un peu froide en forme de concerto qui est l'image d'une école où on faisait beaucoup plus de cas d'un trait bien exécuté que d'une belle envolée harmonique; c'est ensuite cette admirable *Ouverture du Carnaval Romain*, de Berlioz, symphonique par excellence, avec ses oppositions de thèmes habilement présentés, et où se reflète le génie du maître qui a excellé à faire vivre par la mélodie les images et les sentiments. Le public m'a paru goûter ces deux œuvres, et c'était justice.

Mais voici l'Orphéon, et aussitôt, je ne sais pourquoi, mes souvenirs se reportent à l'époque où cette société se présentait dans une tenue qui voulait être pittoresque : blouse bleue et béret rouge à gland multicolore. S'il m'en souvient bien, l'Orphéon se complaisait alors dans les chansons à boire; aujourd'hui c'est un chant d'amour qu'il soupire, très correctement conduit par son directeur, M. Louis.

Et, tout à coup, c'est un envahissement général par un essaim innombrable de

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 165

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

ALTESSE

XVIII

La miniature

— Vons la qualifiez d'aventurière et d'intrigante ! Mais elle n'était, à cette époque, ni une aventurière, ni une intrigante. Elle était très jeune, très sensible, très éprise. Voilà ce qu'elle était alors. La fin peut avoir justifié les moyens, mais j'en doute. Elle lui était sans doute inférieure par sa condition sociale, mais ils s'aimaient vivement tous les deux.

Est-ce que l'homme ne peut pas s'abaisser quelquefois pour élever la femme de son choix à son niveau, sans que tous les deux cessent pour cela de jouir d'un bonheur parfait !

C'était marcher sur un terrain délicat. Les yeux de sir Arthur brillaient au moment où il prononçait ces paroles, et il regardait made-

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

moiselle Herculiste avec attention. Celle-ci reprit son ouvrage, enfilait une nouvelle aiguille de soie, et continua tranquillement en ces termes :

— Certainement, si la femme de son choix est une femme bien née, mais tel n'était pas le cas pour cette Harriet Lelacheur. Autant que j'ai pu la juger, elle était mal élevée, égoïste, grossière et méchante. Peut-être ces mauvaises qualités ne se manifestaient-elles pas aux jours heureux de sa jeunesse, et les yeux aveuglés d'un amant pouvaient ne pas les voir. Croyez moi pourtant, ils n'en existaient pas moins. Le major Cardonnell a été bien heureux d'échapper à ce danger; il doit se féliciter, je le répète, et rendre grâce à l'habile stratégie de sa sœur. Mais, pourtant, lady Ruysland et son ancienne femme de chambre se sont réconciliées plus tard, à ce que j'ai entendu dire par cette dernière.

Elle s'était remise activement à la besogne et le baronnet l'observait attentivement.

— C'est vrai, Milady, en manière de compensation, je suppose, accorda une dot à sa femme de chambre et la fit épouser à un négociant de l'endroit, appelé Harmand. Il mourut avant d'avoir goûté pendant un an entier de la vie matrimoniale, en laissant sa femme avec un enfant âgé d'à peine quinze jours. Naturellement, je ne sais tout cela que par ouï dire... je le tiens de la bouche de mon pauvre père, et lord Ruysland lui en parlait si souvent que la chose m'est devenue aussi familière que si elle concernait mes parents.

— Et lady Ruysland vint sans doute de nou-

veau à l'aide de son ancienne servante, quand elle se trouva veuve et plongée dans l'adversité ? A ce point de vue, du moins, elle agissait avec noblesse.

— Elle agissait avec noblesse en toutes choses, répondit sir Arthur. C'était une femme d'une nature loyale et dangereuse, mais d'un orgueil ardent, d'un caractère impétueux, d'une jalousie qui n'attendait qu'une occasion pour s'éveiller, et d'une ténacité de nature à causer sa perte, comme cela arrive à tant d'autres personnes douées d'une noble nature. Ses aventures ne sont pas gaies, mademoiselle Herculiste, mais elles ne sont un secret pour personne. Elle se réfugia auprès de son humble amie, non pas pour la secourir, mais pour se placer sous sa protection.

— Sous sa protection, répéta mademoiselle Herculiste, en regardant fixement le baronnet, et elle est morte dans ses bras.

— Oh ! vous connaissez l'histoire. Oui lady Ruysland, pauvre, tourmentée, errante, est venue mourir à côté de son ancienne domestique, dans l'humble réduit qu'elle habitait. Elle était jalouse jusqu'à la folie... qui saurait dire si c'est à juste titre ou à tort ?... d'une femme qui avait été sa rivale des années auparavant... d'une femme plus jeune et plus belle qu'elle et d'aussi haute naissance, mais qui était pauvre. Lord Ruysland était en Italie, et d'après la rumeur, il était auprès d'elle, il est très probable que cette rumeur était fautive, comme cela arrive ordinairement; mais sa femme crut qu'elle était vraie et la nuit même du retour de mylord, une scène violente eut

lieu. Il la laissa en proie à une violente colère, des paroles amères avaient été échangées entre eux, et Milady prit la fuite sous l'instigation d'une jalousie ardente. Le lendemain matin, elle n'était plus au domicile de son mari. Toute la journée se passa en vaines recherches. A la tombée de la nuit, un messager arriva à Olive Court de la part de madame Harmand avec mission de prier milord de se rendre chez elle. Une fille lui était née et sa femme était morte.

La broderie s'échappa une seconde fois des mains de mademoiselle Herculiste. Ses yeux s'ouvrirent tout grands et se fixèrent sur la figure de sir Arthur; ses lèvres entr'ouvertes et sa respiration étaient suspendues, tant était viv l'intérêt qu'elle prenait à ce récit.

On apporta chez le comte les restes mortels de cette malheureuse femme, et l'enfant resta en nourrice chez madame Harmand. Nul ne saura jamais si lord Ruysland avait eu, oui ou non, des torts à l'égard de sa femme. Sa mort lui porta un coup terrible... pendant un certain temps.

Sir Arthur s'arrêta une seconde, pour jeter un coup d'œil sur la figure serene, imposante et placide de Ruysland, et il sourit.

— Pendant un certain temps, nous perdons les personnes qui nous sont les plus proches et les plus chères, et le monde continue de tourner comme auparavant et nous avec lui, et nous mangeons, nous buvons, nous nous amusons et nous oublions.

(A suivre)

gracieuses jeunes filles. Ceci est tout à fait nouveau pour moi, et j'ai ce spectacle inédit de voir une foule exquise de juvénile gaieté s'agiter au milieu de l'éclat des lustres, du rouge et du noir des uniformes ; des œillets blancs et roses, secoués par la brise au pied d'un massif de géraniums éclairé à giorno. Elles chantent deux chœurs, ces jeunes filles, en lutte, dirai-je, avec l'Orphéon et un formidable orchestre militaire. Je dois l'avouer, les pauvrettes malgré le nombre furent vaincues. Mais je garde l'espoir de les retrouver l'an prochain avec plus d'assurance et surtout plus d'ampleur dans les voix. Et je ne puis penser sans un sentiment de reconnaissance et d'admiration à la jeune maîtresse qui, échangeant le sceptre de la grâce contre la baguette de chef d'orchestre, assumait la lourde tâche d'imposer à cette turbulente phalange la discipline musicale.

Entre temps, nous eûmes le plaisir d'entendre le chanteur que je savais choyé par le public cadurcien. Avec la meilleure grâce du monde il a donné trois de ses romances accueillies toutes trois de braves nourris et vigoureux.

L'affiche donnait comme clou une exécution du *Fremesberg*, de Koelmann. Permettez-moi, mon cher ami, de n'être pas tout à fait de l'avis de l'affiche. Le *Fremesberg* eut son heure de succès, de très grand succès populaire, à une époque où les œuvres réellement magistrales n'étaient pas encore répandues. Aujourd'hui il apparaît un peu pâli comme une tenture des beaux jours de l'empire. Et cependant comme tous j'ai vu, avec une certaine curiosité, l'aurore, j'ai entendu le départ de la chasse, l'abolement des chiens, les chants et les danses populaires, j'ai frémi aux grondements de la foudre, et j'imaginai, à la place du militaire qui agitait sa tole, le Jupiter de la belle Hélène réclamant aux valets de l'Olympe son tonnerre : de l'Offenbach pris au sérieux, n'est-ce pas ? Comme tout le monde, j'ai interrogé le ciel et regardé ma canne avec angoisse, lorsque la pluie faisait rage... dans la boîte préposée à l'humidité artificielle. J'ai été ébloui par l'éclair, j'ai soupiré à l'approche du couvent voisin, je me suis recueilli au *Te Deum* et j'ai admiré à l'Apothéose. J'ai admiré surtout cette magnifique réunion d'instrumentistes recrutés un peu partout ; Et j'ai reconnu tel de ces musiciens, membre, et non des moindres, me dit-on, d'une autre Société, engagé tout spécialement pour la circonstance, qui, juché là-haut parmi les cuivres aigus, se rappelait avec transport avoir joué le *Fremesberg* au lendemain de l'Année terrible. J'ai admiré enfin le sympathique chef d'orchestre, qui, de son geste toujours juste et clair, a assuré la marche correcte de tout le programme et je songeais aux concerts populaires donnés à Paris aux jours de réjouissance publique sur la place de l'Hôtel-de-Ville avec Parès au pupitre.

Mais pourquoi ne pas profiter de tels éléments d'organisation pour proposer à l'admiration publique des œuvres de plus haute venue ?

A toi, X...

NOS SOCIÉTÉS LOCALES ET LES PROMENADES

A la suite de ce compte-rendu si complet et si exact, quelques réflexions générales s'adressant à toutes nos sociétés locales, sont nécessaires.

Dans des circonstances identiques, nous nous sommes élevés contre le peu de générosité des sociétés locales qui, un mois durant, avant toute fête organisée par elles, garnissent nos colonnes d'une réclame la plus largement gratuite, et le jour de la fête nous en récompensent par... une seule carte d'entrée. Les journaux, ce nous semble, méritent plus d'égards.

Mais cette critique n'a pas d'autre importance.

Ce que nous voulons dire — après tout le public — c'est que l'accaparement des Allées Fénélon par les sociétés locales devient de plus en plus abusif. Le public ouvrier, qui a droit de prendre sa part des distractions saines, ne peut assister que derrière les planches, aux soirées organisées par les sociétés subventionnées par la municipalité.

Pourquoi ne rechercherait-on pas le moyen de donner satisfaction à la partie la plus nombreuse et la plus intéressante de notre population ?

Ne pourrait-on pas, par exemple, réserver une partie de la Promenade pour l'installation de chaises que l'on louerait un prix aussi élevé qu'il plairait aux organisateurs des fêtes, et laisser l'autre partie des Allées à la disposition du public ?

Le public ouvrier n'est pas insensible aux manifestations d'art ; s'il n'y assiste pas, c'est qu'elles coûtent cher... pour son budget.

Et cependant, doit-il en être privé ? Ce n'est guère démocratique ; toutes les sociétés locales — car ces réflexions s'adressent à toutes les sociétés et non à une seule — devraient y songer. L. B.

Cercle de la jeunesse républicaine laïque

Dimanche, dans le local du cercle situé rue du Lycée, 4, les membres de la jeunesse républicaine laïque se sont réunis.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, la liste des membres du conseil d'administration a été communiquée aux membres du cercle.

Une causerie a été faite par un membre du groupe.

Le nouveau local est ouvert provisoirement tous les jours de 4 à 7 heures du soir.

Arrondissement de Cahors

CAZALS. — Succès scolaire — Parmi les jeunes filles reçues à l'examen du brevet

élémentaire, nous relevons dans les premiers numéros le nom de Mlle Lucie Bouyssou, élève de l'école publique de Cazals.

Ce succès nous réjouit fort mais ne nous étonne pas, car nous connaissons et apprécions le tact, la valeur et le dévouement de notre directrice.

Aussi sommes-nous heureux de rendre ici cet hommage public à Mlle Calvy et la remercions-nous de tout ce qu'elle fait pour nos enfants, tout en la félicitant bien sincèrement de ce nouveau succès.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Justice. — M. Cambours, procureur de la République à Figeac, est nommé juge au tribunal de première instance de Limoges.

M. Bodin, avocat, est chargé de l'instruction près le tribunal de Figeac, en remplacement de M. Prady, nommé substitut.

M. Dasser, avocat, est nommé juge suppléant près le tribunal de Figeac en remplacement de M. Belvéze qui a été nommé juge.

Terrible incendie. — Dimanche matin, vers quatre heures, un violent incendie s'est déclaré dans un pâté de maisons, situé place aux Herbes, entre la rue Capotte et la place du Chapitre. Malgré les prompts secours, le feu s'est propagé avec une rapidité et une intensité telles, que les dégâts sont très importants. Les maisons de M. Faure, cordonnier, et Cabridens, sont entièrement détruites. L'habitation de M. Moles, imprimeur, a beaucoup souffert. Une partie de la maison de M^{lle} Lavergne a eu la toiture brûlée. La devanture de M. Bessodès a été fortement endommagée par les flammes. Les pertes sont couvertes par une assurance. Les causes de ce sinistre sont inconnues.

CARAYAC. — Conseil municipal. — Séance du 28 juin 1903.

Tous les membres étaient présents. Règlement définitif du budget de 1902 : recettes, 1601 fr. 76 ; dépenses, 1219 fr. 45 d'où un reliquat de 382 fr. 28.

Budget supplémentaire de 1903 : recettes, 516 fr. 46 ; dépenses, 516,46.

Budget primitif de 1904 : recettes ordinaires, 485,77 ; dépenses, 815,23, d'où un déficit de 329,45.

Pour combler ce déficit il est voté une imposition de 25 centimes.

Il est également voté pour 1904 : 3 journées de prestation et 5 centimes spéciaux.

Le Conseil maintient l'état relatif au classement des chemins vicinaux à construire dans le délai de 10 ans et décide que les ressources nécessaires pour faire face à la dépense incombant à la commune, seront créées au fur et à mesure des besoins, c'est-à-dire lorsque les avant-projets seront dressés.

Le Conseil demande que le chemin n° 3 de Toirac à Bédner soit classé comme chemin de grande communication comme accès de gare.

BULLETIN FINANCIER

Aujourd'hui ont commencé les opérations de la liquidation par la réponse des primes, elle s'est effectuée dans de meilleures conditions qu'on ne pouvait l'espérer après ces dernières séances.

Une certaine quantité de primes ayant été levées il y a lieu à quelques rachats et de ce fait, le niveau des cours s'est relevé.

Le 3 0/0 a passé de 96,57 à 96,90 ; l'Amortissable de 98 à 98,05.

Peu de changement dans la tenue des Sociétés de Crédit.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 597 ; le Crédit Foncier à 682 et le Crédit Lyonnais 1102.

Nos chemins sont en hausse : le Lyon à 1419 ; le Midi à 1192 ; le Nord à 1860 et l'Orléans à 1487.

Le Suez finit à 3925.

L'Extérieure en hausse de 35 centimes clôture à 90,25 ; l'Italien à 104,14 ; le Portugais à 32,15.

Le Turc D reprend à 32,45 ; la Banque Ottomane cote 606.

Les Obligations 5 0/0 des Chemins de fer Victoria-Minas sont demandées sur le marché officiel du Comptant à 381,50 et 382 fr.

Ancien cabinet dentaire HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Monsieur BOURGET MÉCANICIEN-DENTISTE

Préviend le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
9, rue du Lycée.

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h
69, BOULEVARD GAMBETTA

IMPORTANTE Cie étrangère d'assurances « VIE » opérant en France depuis quinze ans, demande AGENTS GÉNÉRAUX à Cahors, Figeac, Gourdon. Fortes commissions. S'adresser à M. Duplessis de Pouzilhat, inspecteur général à Narbonne.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

MISÉ FÉRÉOL

XIV

Honorat avait croisé ses bras sur sa poitrine. A mesure qu'elle parlait, son visage s'était transformé peu à peu. L'expression en devenait terrible.

— C'est vrai, ce que tu dis-là ? demanda-t-il

— Oui, c'est vrai.

Il eut un mouvement de fureur tel, qu'elle crut qu'il allait la tuer. Soudain, il baissa la tête. Deux grosses larmes jaillirent de ses yeux.

— Mon Dieu ! que t'avais-je donc fait ? demanda-t-il d'un accent de désespoir où vibrerait encore toute sa tendresse.

— Tu m'as aimée depuis que je suis au monde, tu as travaillé pour moi, pour mon père. Je te dois tout enfin. Je sais que tu mourrais pour nous épargner une peine ou pour nous donner une joie. Je sais que je suis ta vie, que tu ne respirez, que tu n'existes que par moi... et que je ne m'acquitterais pas envers toi par toute une éternité de dévouement.

— Alors ?

— Alors, j'aime !

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

— A ce mot il bondit sur elle.

— Oui, tue-moi, dit-elle, c'est encore une grâce que tu me feras.

Mais soudain, il chancela et, comme un homme ivre, s'affaissa sur une chaise. Quelques minutes s'écoulèrent dans un silence de mort. Droite, au milieu de la chambre, Albine regardait le pauvre Honorat. Elle venait de briser sa vie. La tête dans ses mains, il pleurait. Les plus grands courages plient sous ces douleurs de l'âme contre lesquelles il n'est ni lutte, ni remède.

Il releva la tête. En moins d'un instant, il avait vieilli de dix ans. De ses yeux hagards, il la contemplait comme s'il la voyait pour la première fois.

— Que vas-tu faire ? demanda-t-il.

— Ce que tu décideras.

— Son nom ?

— Jamais !

Il y eut encore quelques secondes pendant lesquelles elle put suivre sur la physionomie d'Honorat le combat en lui. Enfin d'une voix brisée :

— Pauvre malheureuse ! murmura-t-il.

Elle tomba à genoux écrasée sous cette pitié.

— Relève-toi, lui dit-il en se détournant, comme pour résister peut-être à la tentation de la serrer contre lui, et cours embrasser ton père.

XV

Pierre attendait à Arles. Avant de quitter le mas, il avait réglé ses affaires. Une lettre à son frère André où il disait tout, une autre à

Chavagnas, qu'il chargeait de rompre ses engagements avec les Rémondi, quelques instructions à Massol pour continuer l'œuvre du Grand-Palun, c'étaient là ses comptes avec le passé.

Plongé dans cette sorte d'ivresse que cause une joie inespérée à laquelle on ne semble atteindre que par miracle, il s'y abandonnait. Dans l'étourdissement d'une résolution subite, il voyait comme à travers un nuage l'acte irrévocable qui engageait non seulement sa vie, mais celle de la pauvre égarée qui lui livrait tout d'elle. Affolé de passion d'ailleurs, il ne raisonnait plus. Son mariage, la parole donnée, une telle fuite, qu'importait ? Ils s'aimaient ! Tout l'avenir tenait dans ce mot. Il songeait à aller se retirer en Sicile. Une villa isolée au bord de quelque grève plantée d'orangers, un nid d'amoureux, recueilli et charmant, leur existence s'écoulerait mystérieuse, ignorée, dans l'oubli du monde, dans la pleine possession d'eux-mêmes.

Accoudé à la fenêtre, il embrassait du regard toute la longueur de la rue, croyant la reconnaître dans chaque femme qui apparaissait. Quel soupçon eût pu l'assaillir ? Leur départ avait été si bien résolu, avec un tel élan, une telle communion de desirs ! Une heure s'écoula ainsi. Il ressentit un commencement d'inquiétude.

Aucune méprise cependant n'était possible. Avec les retards les craintes grandissaient. Il songea tout à coup à un accident. Quze heures sonnèrent. Il n'y tint plus. En allant au-devant d'elle, il la rencontrerait en chemin.

Dévoré d'impatience, il aida lui-même à seller son cheval et partit. Il traversa la ville, s'imaginant la voir à chaque pas. Maintenant il était sûr d'un danger. Une fois dans la campagne, il pressa machinalement son allure. Il atteignit Albaron. Tous connaissaient le baille.

La carriole n'était point passée. Il repartit, activant encore le galop désordonné de sa bête. Rien sur la route. Enfin, il arriva à Romaz, haletant. La première chose qu'il aperçut dans la cour fut la voiture dételée. Il se précipita chez la mère Isoarde. Albine n'avait pas quitté la Bastide. Chancelant, n'osant interroger, il gagna son appartement, où il s'enferma.

Il n'en pouvait douter : étourdie, éniivrée, délirante, elle avait pu consentir et promettre ; loin de lui, rendu à elle-même, elle avait réfléchi. D'autres souvenirs l'avaient rattachée à d'autres tendresses... Au milieu de ces pensées, il entendit qu'on frappait à la porte, et sans même lui donner le temps de répondre, on entra.

Une exclamation de surprise terrifiante sortit de sa poitrine en apercevant Honorat ; il comprit tout. Le visage décomposé du marin, la fièvre de son regard, ses robustes épaules qui semblaient fléchir sous quelque coup terrible, révélaient le drame poignant qui venait de se passer.

— Vous ! c'est vous balbutia Pierre sans oser lui tendre la main.

Jacques VINCENT

(A suivre.)

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Transport des denrées en wagons réfrigérants

La question du transport des denrées en wagons réfrigérants est actuellement à l'ordre du jour du monde agricole; ce mode de transport apparait comme le plus sûr moyen d'assurer au trafic des fruits et des primeurs, du poisson, des viandes, des volailles, des laitages, etc., pendant la saison chaude, la sécurité nécessaire au développement de ce trafic, surtout pour l'exportation.

La Compagnie d'Orléans qui dessert des régions agricoles particulièrement fécondes en denrées de toutes natures, en même temps que les ports de pêche importants du Sud de la Bretagne, devait tout spécialement s'intéresser à cette question. Après des études approfondies, elle a pris le parti de seconder ou de susciter des organisations particulières susceptibles de mettre de pareils wagons à la disposition du public et dont la souplesse permettrait de mieux adopter les systèmes employés aux besoins éminemment variés de ces transports spéciaux.

Sous ses auspices et au moyen de ses wagons loués à des conditions très libérales, une première Société est en voie de s'organiser pour installer sur le réseau des services réguliers de wagons réfrigérants. Les expéditeurs, agriculteurs et négociants, auront donc bientôt, dans des conditions toutes particulières de compétence et de soin, un moyen nouveau et efficace de développer et régulariser leur trafic et d'étendre leur rayon d'action; ils pourront ainsi atteindre et conquérir les débouchés nouveaux placés actuellement hors de leur portée à cause de la durée des transports, malgré toute l'accélération que ceux-ci peuvent recevoir.

D'ailleurs, pour bien montrer l'intérêt qu'elle porte à ce mode spécial de transports, pour encourager et aider ses débutés, la Compagnie d'Orléans l'accord avec celle du Nord, vient d'introduire dans un nouveau tarif très réduit, applicable aux transports des fruits et des légumes destinés à l'exportation, une clause spéciale édictant jusqu'au 1^{er} Octobre 1905, c'est-à-dire pendant les trois futures campagnes, une réduction ou prime de 5% sur les prix du tarif pour ces denrées transportées en wagons réfrigérants.

Il faut espérer que cette prime destinée à appeler l'attention du commerce sur ce mode de transports et à en provoquer l'emploi, aura la plus heureuse influence pour sa vulgarisation.

Billets d'aller et retour collectifs de famille

En vue de donner de nouvelles facilités pour les déplacements des personnes qui voyagent en famille, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure une proposition ayant pour objet de délivrer pendant toute l'année aux familles composées d'au moins trois personnes des billets collectifs de toute gare à toute gare distante d'au moins 125 kilomètres.

Les membres de la famille admis au bénéfice de ces billets sont: les père, mère, enfant, grand-père, grand-mère, beau-père, belle-mère, gendre, belle-fille, et les serviteurs de la famille.

Les délais de validité sont les mêmes que ceux des billets d'aller et retour ordinaires.

Les prix s'obtiennent ainsi: pour les trois premières personnes: prix des billets d'aller et retour ordinaires; pour chaque personne en sus, à partir de la quatrième, réduction de 50 0/0 sur le prix des billets simples applicable aux trajets d'aller et retour. Chacune de ces personnes supplémentaires bénéficie ainsi, par rapport au prix déjà réduit des billets d'aller et retour actuels, d'une nouvelle réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 30 0/0 en 2^e et 3^e classes.

Ces facilités applicables aux déplacements de courte durée, sont indépendantes de celles qui existent actuellement pour les vacances, les bains de mer et les stations thermales; ces dernières sont elles-mêmes améliorées de la manière suivante:

Les prix sont ramenés aux taux des nouveaux billets ci-dessus, ce qui représente pour les trois premières personnes une réduction supplémentaire de 8,3 0/0 en 1^{re} classe et de 3,3 0/0 en 2^e et 3^e classes.

La durée de validité (33 jours ou 30 jours) est étendue à 2 mois sans supplément et à 3 mois avec supplément de 20 0/0.

Ces nouvelles facilités données aux voyageurs de familles seront certainement très appréciées.

Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'Excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

1^{er}, à un voyage aller, avec intérêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande Châteauin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

2^e, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

3^e, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,0x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo), Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteauin (Pentrey, Crozon, Morgat).

VOYAGES D'EXCURSIONS AUX

Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après:

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray-Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Isle-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteauin.

Durée: 50 jours

Prix des billets (aller et retour): 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des bil-

lets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteauin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivrera, à partir du 1^{er} août au départ de toutes les stations du réseau situées à 125 kilomètres au moins des stations balnéaires dénommées ci-dessus, des billets collectifs aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets

individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

Le propriétaire gérant: A. COUSSLANT.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

	17		5(1)		23(3)		35		1125	
	EXPRESS.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS.	1 ^{re} class.	EXPRESS.	1 ^{re} class.	DIRECT.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	OMNIBUS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS(Aust.).....	départ..	3 10s.	10 10m.	8 58s.	11 14s.	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée.	1 50	4 38	3 16m.	9 2	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	départ..	3 34	4 46	3 24m.	9 29	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée.	6 36m.	6 34m.	4 57	12 32m.	—	—	—	—	—
BRIVE.....	départ..	6 45	7 1	5 5	1 1	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac.....	départ..	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	7 18s.
Gignac-Cressensac.....	arrivée.	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	7 56
SOULLAC.....	départ..	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	8 17
SOULLAC.....	arrivée.	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	8 30
CAZOULÈS.....	départ..	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	8 37
Lamothe-Fénelon.....	départ..	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	8 54
Nozac.....	départ..	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	9 5
GOURDON.....	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	9 17
Saint-Clair.....	départ..	8 40	—	—	3 1	—	—	—	—	9 27
Dégagnac.....	départ..	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	9 39
Thédirac-Peyrilles.....	départ..	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	9 51
Saint-Denis-Catus.....	départ..	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	10 2
Espère.....	départ..	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	10 12s.
CAHORS.....	arrivée.	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	10 23s.
CAHORS.....	départ..	9 41	8 53	6 53	4 5	—	—	—	—	7 30s.
Sept-Ponts.....	départ..	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	7 42s.
Cieurac.....	départ..	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	7 59
Lalbenque.....	départ..	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	8 8
Caussade.....	départ..	10 45	9 35	7 31	5 15	—	—	—	—	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée.	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	9 27
TOULOUSE.....	arrivée.	12 13s.	10 49s.	8 45	7 7	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42(4)		16(2)		1140-1128		1132(*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	1 ^{re} class.	EXPRESS	1 ^{re} class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	DIRECT	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	EXPRESS	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE..d.	1 10s.	2 43s.	3 18s.	5 45s.	8 40s.	—	—	—	9 16m.	—	—	—	—	—	—	5 45m.
MONTAUBAN d.	1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	10 53	—	—	—	—	—	—	7 25
Caussade.....	—	4 1	5 20	8 11	9 53	—	—	—	11 33	—	—	—	—	—	—	8 6
Lalbenque.....	—	—	6 9	8 52	—	—	—	—	12 13s.	—	—	—	—	—	—	8 48
Cieurac.....	—	—	6 19	9 1	—	—	—	—	12 22	—	—	—	—	—	—	8 57
Sept-Ponts.....	—	—	6 33	9 13	—	—	—	—	12 34	—	—	—	—	—	—	9 9
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 42	9 21	10 30	—	—	—	12 42	—	—	—	—	—	—	9 17
CAHORS.....	dép. 2 49	4 48	6 52	—	10 36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 36
Espère.....	—	—	7 5	—	—	—	—	—	6 11	—	—	—	—	—	—	9 48
St-Denis-Catus.....	—	—	7 19	—	—	—	—	—	6 25	—	—	—	—	—	—	10 1
Thédirac-Peyril.....	—	—	7 33	—	—	—	—	—	6 41	—	—	—	—	—	—	10 14
Dégagnac.....	—	—	7 42	—	—	—	—	—	6 50	—	—	—	—	—	—	10 23
Saint-Clair.....	—	—	7 52	—	—	—	—	—	6 59	—	—	—	—	—	—	10 32
GOURDON.....	—	5 30	8 7	—	11 19	—	—	—	7 17	—	—	—	—	—	—	10 45
Nozac.....	—	—	8 16	—	—	—	—	—	7 26	—	—	—	—	—	—	10 53
Lamothe-Fénel.....	—	—	8 25	—	—	—	—	—	7 36	—	—	—	—	—	—	11 2
CAZOULÈS.....	d. a. —	—	8 37	—	—	—	—	—	7 48	—	—	—	—	—	—	11 14
CAZOULÈS.....	d. d. —	—	8 38	—	—	—	—	—	7 49	—	—	—	—	—	—	11 15
SOULLAC.....	a. 3 47	5 51	8 46	—	11 43	—	—	—	7 57	—	—	—	—	—	—	11 22
SOULLAC.....	d. 3 48	5 55	8 51	—	11 44	—	—	—	8 7	—	—	—	—	—	—	11 25
Gignac-Cressens.....	—	—	9 21	—	—	—	—	—	8 37	—	—	—	—	—	—	11 51
BRIVE.....	a. 4 24	6 31	9 56	—	12 22m	—	—	—	9 11	—	—	—	—	—	—	12 23s.
BRIVE.....	d. 4 28	7 3	—	—	12 29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12 50
PARIS (A.) arr.	12 5m	4 21m.	—	—	9 14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 33

1^{re} et 2^e classe, pour 200 kilomètres minimum; 3^e classe pour 300 kilomètres.
 * et ** 2^e classe, pour 300 kilomètres minimum; 3^e classe, pour 400 kilomètres.
 (*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Poste.	Omnibus
CAHORS — D.	6 5.	7 30s.	12 49s.	7 14m.
Mercuès.....	6 19m.	7 52m.	1 30s.	7 14m.
Arrêt Douelle	6 23m.	—	1 7	7 18
Parnac.....	6 30	8 10	1 14	7 25
Luzsch.....	6 36	8 20	1 30	7 32
Castelfranc.....	6 49	8 46	1 32	7 46
Arr. Prayssac	6 52	—	1 35	7 49
Puy-l'Évêque.....	7 1	9 14		